

## **Politique concernant la diversité et la justice sociale**

En vertu de ses Principes fondamentaux, la Société canadienne de la Croix-Rouge s'engage à promouvoir la justice sociale en éliminant les structures et les mesures internes favorisant l'oppression, exclusion, la limitation ou la discrimination fondées sur la race, le sexe, l'appartenance ethnique, la situation financière, l'orientation sexuelle, la religion un handicap physique ou l'âge.

Tous les programmes et services enseignés par la Société doivent refléter son engagement envers la justice sociale.

Dans la mesure du possible, la Société veillera à ce que ses bénévoles et ses employés représentent les collectivités auxquelles elle dispense des services.